



Figec, le 5 mai 2016

FIGEAC AERO : RÉSULTATS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVÉE AUX SALARIÉS

Le Groupe FIGEAC AERO (code mnémorique : FIG), partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, a procédé le 5 mai 2016 à l'émission de 8 397 actions nouvelles dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital réservée aux salariés, adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE), qui s'est déroulée du 19 mars 2016 au 02 mai 2016 inclus.

Cette opération, décidée par un Conseil d'administration réuni en date du 7 mars 2016, conformément à la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 septembre 2015 (treizième résolution), offrait la possibilité aux salariés bénéficiaires de souscrire à des actions nouvelles à des conditions préférentielles. Le prix de souscription à l'augmentation de capital a en effet été fixé à 17,20 € par action.

Les actions ainsi créées sont entièrement assimilables aux actions anciennes, soumises à l'ensemble des dispositions statutaires. Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché d'EURONEXT Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (FR0011665280) le 9 mai 2016.

Au terme de cette opération, le capital social de la société FIGEAC AERO s'établit à 3 814 504,4 €, divisé en 31 787 537 actions de 0,12 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

A cette occasion, Monsieur Jean-Claude Maillard, Président Directeur Général de FIGEAC AERO, a déclaré : « *je remercie vivement l'ensemble des collaborateurs de FIGEAC AERO pour leur mobilisation qui traduit encore une fois la confiance des salariés dans la stratégie et le développement du Groupe* ».

A PROPOS DE FIGEAC AERO

Le Groupe FIGEAC AERO, partenaire de référence des grands industriels de l'aéronautique, est spécialiste de la production de pièces de structure en alliages légers et en métaux durs, de pièces de moteurs, de trains d'atterrissage et de sous-ensembles. Groupe international, fort d'un effectif de plus de 1 800 salariés, FIGEAC AERO est présent en France, aux Etats-Unis, au Maroc, au Mexique et en Tunisie. Au 31 mars 2015, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 204 M€ et le portefeuille de commandes s'élève à 3,7 Mds €.

FIGEAC AERO

Jean-Claude Maillard
Président Directeur Général
Tél. : 05 65 34 52 52

ACTUS Finance & Communication

Corinne Puissant
Relations Analystes/Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 77
cpuissant@actus.fr

Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
jmmarmillon@actus.fr

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ou la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par FIGEAC AERO d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et FIGEAC AERO n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux États-Unis.